



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du lundi 29 juin 2009, à 20h00 au Centre paroissial et culturel de Courgenay

Président : M. Didier Jolissaint, Président des assemblées
Secrétaire : Mme Véronique Metafuni, secrétaire communale

Le Président ouvre, en présence de 33 ayants droit, cette assemblée ordinaire convoquée par tout ménage et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 23 du 17 juin 2009.

Pour le bon déroulement de l'assemblée, MM Michel Comment et Christophe Froté sont nommés scrutateurs et ce sans avis contraire.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de modification ou inversion. Ce dernier est donc accepté tel que présenté.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mars 2009

Le Président informe les citoyennes et citoyens présents que le PV a été déposé publiquement (affichage au panneau d'affichage de la commune) dès le lundi 4 mai 2009. Aucune demande de complément ou rectification n'est parvenue au Secrétariat communal. Le PV est donc approuvé.

2. Passer et approuver les comptes 2008 ainsi que la liste des dépassements par rapport au budget

M. le Président donne la parole à M. Grossenbacher pour l'entrée en matière.

Marc Grossenbacher relève que l'année 2008 est un bon cru pour les finances communales puisque les comptes bouclent avec un excédent de produits de Fr. 17'213.94 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 328'925.—. Ce résultat représente le 0.19 % du compte de fonctionnement qui s'est élevé à Fr. 9'028'489.50.

Toutefois, il relève que malgré ce résultat réjouissant et encourageant, le conseil communal ne souhaite pas tomber dans le triomphalisme. Ce bon résultat est dû en partie à la conjoncture économique favorable vécue l'an dernier mais est également le fait d'opérations extraordinaires quant aux recettes fiscales qui se voient augmentées de un million de plus que prévu au budget. La moitié de ce montant correspondant à des éléments extraordinaires.

Dans l'ensemble les charges 2008 ont été inférieures aux montants prévus au budget. Quant aux services communaux, les déchets, l'eau et les eaux usées se soldent avec un excédent de produits. Les résultats satisfont donc le principe de l'autofinancement imposé par les dispositions légales cantonales. Le compte forestier boucle également avec un bénéfice. Ces bons résultats permettront d'alimenter les fonds qui seront utilisés pour les années déficitaires.

Au vu des rentrées fiscales élevées, le conseil communal a estimé nécessaire de procéder à des amortissements supplémentaires, notamment la part de la commune à la SEDRAC pour Fr. 150'000.-- et près de Fr. 220'000.-- d'amortissements du patrimoine administratif. De plus, le conseil a également estimé judicieux de constituer des réserves, notamment pour la réfection de routes qui devra tôt ou tard être initiée pour un montant proposé de Fr. 135'000.--, la constitution d'une réserve de Fr. 25'000.-- pour la rénovation et l'entretien des bâtiments et la constitution d'une réserve de Fr. 300'000.-- pour la contribution de la commune au fonds de péréquation financière ceci compte tenu que les recettes extraordinaires comptabilisées en 2008 engendreront, pour la commune, le versement probable pour 2010 d'un montant conséquent au fonds de péréquation.

Le conseil communal a également profité du bon résultat 2008 pour financer sa participation au coût de la crèche-garderie Scoubidou pour deux années consécutives, à savoir 2007 et 2008 ceci pour éviter d'avoir une année de décalage entre les comptes de la crèche et ceux de la commune. Cela implique que pour 2009 la commune paiera les frais liés à la crèche pour l'exercice 2009.



COMMUNE DE COURGENAY

Rue Pierre-Péquignat 4
2950 Courgenay / Jura

www.courgenay.ch
Tél. 032 471 01 30 - Fax 032 471 01 32

Pour conclure, il remercie le receveur communal Raphaël Schneider ainsi que les personnes ayant œuvré à l'établissement et à la vérification des comptes 2008 et relève que, le conseil communal et la commission des finances recommandent à l'assemblée communale d'accepter l'entrée en matière ainsi que les comptes 2008 et les dépassements de l'exercice 2008.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. La parole est cédée à M. Raphaël Schneider, receveur communal pour la présentation des comptes 2008

Le receveur commence sa présentation par le compte administratif en rappelant la compétence financière du conseil communal de fr. 10'000.--.

La liste des dépassements de crédits est passée en revue avec les commentaires suivants :

TRAVAUX PUBLICS - Entretien des routes

- *réserve réfection Le Borbet/Le Bourg/Amont l'Ave* - constitution d'une réserve de fr. 135'000.-- pour la réfection des rues « Le Borbet/le Bourg/Amont l'Ave (dépassement fr. 125'000.--)

TRAVAUX PUBLICS - Cadastre

- *attribution au fonds de cadastre* – dépassement Fr. 17'307.20, encaissement de taxes plus élevé que prévu

INSTRUCTION, FORMATION, CULTURE ET SPORT - Bâtiments, places et installations

- *réserve réfection des bâtiments* - constitution d'une réserve de Fr. 25'000.-- pour la réfection des bâtiments – dépassement Fr. 15'000.--

FINANCES – Dépréciations, provisions, réserves, alimentations fonds

- *dépréciation sur le patrimoine financier* - dépréciation SEDRAC Fr. 149'999.-- (dépassement Fr. 139'999.--)
- *amortissement du patrimoine administratif* - Fr. 229'033.19 (dépassement Fr. 219'033.19)

IMPOSITIONS – Fonds de compensation financière

- *attribution réserve « contribution au fonds »* - Fr. 300'000.-- (dépassement Fr. 290'000.--)

SERVICE DES EAUX – Réseau d'eau

- *entretien et réparation du réseau d'eau* - Fr. 33'968.60. Ce montant provient des fuites d'eau plus importantes et notamment le changement de la conduite d'eau près du bloc « Les Vieilles Oeuches ». Le conseil communal a décidé de changer cette conduite en constatant l'état vétuste de cette dernière lors des travaux de viabilisation du lotissement « Les Vieilles Oeuches »

EXPLOITATION FORESTIERE – façonnage et transport

- *sous-traitance* - Fr. 33'968.60. Ce montant est directement lié aux ventes de bois qui sont elles aussi plus importantes que les prévisions budgétaires

EXPLOITATION FORESTIERE – pépinières, cultures et soins aux jeunes peuplements

- *prestations de tiers pour les soins culturels* - Fr. 5'260.45, montant dû à des travaux plus importants en matière de sylviculture

Au terme de la présentation la discussion est ouverte mais pas utilisée.

Le receveur continue la présentation avec le fonctionnement 2008 en donnant les commentaires qui s'imposent chapitre par chapitre.



COMMUNE DE COURGENAY

Rue Pierre-Péquignat 4
2950 Courgenay / Jura

www.courgenay.ch
Tél. 032 471 01 30 - Fax 032 471 01 32

01 - AUTORITE, ADMINISTRATION GENERALE

Les charges liées au traitement du personnel sont moins élevées ceci compte tenu d'une diminution du traitement du secrétaire communal suite au changement de secrétaire et d'une plus value sur le traitement du personnel de la conciergerie compte tenu qu'une entreprise de nettoyage a dû être mandatée pour faire les travaux de conciergerie suite à l'arrêt maladie de deux employés.

La discussion est ouverte et pas utilisée.

02 – TRAVAUX PUBLICS

Le receveur rappelle notamment :

- qu'une réserve a été constituée pour l'entretien des routes (Le Borbet/Le Bourg/Amont-l'Ave) d'un montant de Fr. 135'000.—
- que la rétrocession des FMB est évolutive en fonction de la consommation annuelle
- qu'un montant d'environ Fr. 27'000.-- a été provisionné au fonds de cadastre
- que les prestations de service de l'aménagement du territoire sont liés aux morcellement et/ou abornement de parcelles

La discussion est ouverte et non sollicitée.

03 - AFFAIRES JURIDIQUES, POLICE, MILITAIRES ET PCI

Il est relevé que :

- le poste « habits de service et matériel » pour la police est moins élevé compte tenu de la dernière décision de l'assemblée communale (suppression de la police locale)
- les contributions de remplacement sont dues en fonction des constructions de maisons familiales (taxes pour libération de construire un abri) ; contributions qui sont reversées au fonds de réserve PC

La discussion est ouverte et non sollicitée.

05 - INSTRUCTION, FORMATION, CULTURE ET SPORT

Le receveur rappelle la constitution d'une réserve de Fr. 25'000.-- pour l'entretien des bâtiments et informe l'assemblée que la contribution pour la patinoire couverte d'Ajoie arrivera à échéance en 2012.

La discussion est ouverte et non sollicitée.

06 - AIDE SOCIALE ET SANTE PUBLIQUE

Le receveur relève que :

- la diminution de charges liée au poste « service dentaire scolaire » provient de l'introduction des nouveaux tarifs cantonaux et du nouveau procédé
- la participation à la crèche-garderie Scoubidou comprend les deux années comptables 2007 et 2008
- le versement lié à la participation de la commune à l'Etat concernant les œuvres sociales est moins élevé que prévu de + de Fr. 70'000.-- alors que la part au financement de l'AVS est plus élevé d'environ Fr. 12'000.—
- la participation au financement des mesures pour chômeurs est moins élevée

La discussion est ouverte et non sollicitée.



07 – ECONOMIE PUBLIQUE

Le caissier n'a rien de particulier à signaler à ce chapitre.

La discussion est ouverte et non sollicitée.

08 - FINANCES

Les intérêts des dettes sont moins élevés compte tenu des taux d'intérêts en baisse.

Concernant les dépréciations, Raphaël Schneider rappelle les montants amortis pour la SEDRAC de Fr. 149'999.-- et un montant total de + de Fr. 220'000.-- supplémentaire pour le patrimoine administratif.

La discussion est ouverte et non sollicitée.

09 - IMPOSITIONS

Le receveur informe l'assemblée que les rentrées fiscales des impôts ordinaires sont supérieures à + de Fr. 1'250'000.-- que le montant prévu au budget. Cela provient essentiellement de rentrées extraordinaires liées aux impôts des frontaliers, à la source et des personnes morales.

Il relève également le montant important lié aux éliminations d'impôts + de Fr. 50'000.-- que le montant budgétisé et les rentrées supplémentaires au niveau des autres impôts (gains immobiliers, en capital, succession et donation).

Le chapitre imposition comprend également le montant de Fr. 300'000.-- mis en réserve en prévision du montant que la commune devra verser comme participation au fonds de péréquation financière.

La discussion est ouverte et non sollicitée.

10 – SERVICES COMMUNAUX

101 – enlèvement des ordures ménagères

Le receveur relève que les postes liés aux ordures ménagères sont moins élevés que ne le prévoyait le budget ; cela provient de l'introduction de la taxe aux sacs. A contrario, pour l'enlèvement des autres déchets, les postes sont tous en hausse ce qui s'explique par le tri plus important des citoyennes et citoyens.

Il relève que ce service s'autofinance.

La discussion est ouverte et non sollicitée.

102 – inhumations

Ce service comptabilise plus de charges que ne le prévoyait le budget ; cela provient essentiellement de l'entrepreneur qui creuse les fosses au cimetière et qui a facturé les années 2007 et 2008 de creusage sur l'année 2008. Le service ne s'autofinance pas la perte est prise en charge par le service des impôts

La discussion est ouverte et non sollicitée.

103 – service du feu

M. Schneider informe l'assemblée que lors de la vérification des comptes, des différences ont été constatées. Ces différences provenaient du fait que la commune recevait le décompte du SIS annuellement, décompte qui ne comprenait pas les amortissements et intérêts du véhicule du SIS. Cette erreur se produit depuis 3 ans d'où un dépassement important cette année compte tenu que la perte des 3 années se chiffre à Fr. 47'224.30 et a été épongée en totalité cette année vu le bon résultat. Le financement du montant a été réglé en prenant le montant à disposition sur le fonds environ Fr. 7'000.-- et le solde à charge des impôts.

La discussion est ouverte et non sollicitée.



104 – canalisations et installations d'épuration

Le receveur relève que des travaux de réparation de canalisations se sont avérés nécessaires dans le quartier « Sur Prêle » ce qui explique le dépassement budgétaire de ce poste. Les redevances sont en augmentation ; il rappelle qu'elles sont liées à la consommation d'eau.

La discussion est ouverte et non sollicitée.

105 – service des eaux

Ce service comptabilise des dépenses supplémentaires notamment pour le compte des imputations internes lié aux heures effectuées par le personnel pour ce service et compte tenu des nombreuses fuites d'eau survenues en 2008. Néanmoins, la perception des taxes a été plus importante que prévue et a permis au service de s'autofinancer après un versement au fonds d'environ Fr. 9'000.—

La discussion est ouverte et non sollicitée.

108 – exploitation forestière

Raphaël Schneider relève que le compte « façonnage et transport de bois » présente un montant de charges supérieures d'environ Fr. 70'000.-- de plus que ne le prévoyait le budget. Cependant, il relève que les ventes de bois sont plus élevées de + de Fr. 50'000.--, ces deux postes étant liés.

Le poste « soins aux jeunes peuplements » est également en augmentation, ce qui s'explique compte tenu des ventes effectuées en 2008.

L'augmentation du poste « soins aux jeunes peuplements » engendre une augmentation des subventions liées à la sylviculture.

La discussion est ouverte et non sollicitée.

Au terme de la présente, le receveur informe l'assemblée que les comptes 2008 bouclent avec un excédent de charges de fr. 17 213.94.

M. Schneider commente ensuite les principaux investissements, soit :

- l'étude aménagement place de la Gare
- l'aménagement de la place de la Gare
- l'éclairage de la Tuilerie/route du Monterri
- l'aménagement de la rue du Borbet
- les travaux d'aménagement de zone « Pré Voiny »
- les ventes de parcelles de la zone « Pré Voiny »
- les achats de terrains non-viabilisés lotissement « les Vieilles Oeuches »
- la viabilisation du lotissement « les Vieilles Oeuches »
- l'étude viabilisation lotissement « les Vieilles Oeuches »
- les ventes de parcelle du lotissement « les Vieilles Oeuches »
- les honoraires liés à l'étude du bâtiment des services communaux
- les honoraires liés à la construction du bâtiment des services communaux
- le couvert de la halle

La discussion est ouverte et non sollicitée.

S'agissant de l'ensemble des comptes 2008, le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président demande à M. Godat, représentant de la commission de vérification des comptes de donner lecture du rapport. Au terme du rapport, la commission de vérification des comptes recommande à l'assemblée communale d'accepter les comptes 2008 tels que présentés et remercie le receveur pour la bonne gestion et bonne tenue des comptes.



Au terme de la lecture le président remercie la commission de vérification des comptes pour le travail fourni et le caissier pour son travail et la présentation des comptes.

Le Président demande ensuite à l'assemblée de se prononcer sur les comptes 2008 ainsi que la liste des dépassements par rapport au budget. L'assemblée communale accepte les comptes 2008 ainsi que les dépassements budgétaires à l'unanimité.

3. Prendre connaissance du projet d'achat d'un véhicule pour le service technique pour un montant de Fr. 15'267.— à prélever sur le fonds « Véhicule de la Voirie »

M. le Président passe la parole à M. Alain Guélat pour l'entrée en matière.

M. Guélat informe l'assemblée communale que le conseil communal désire changer le véhicule Toyota Hilux de 164'000 km acheté en 1998 par un véhicule Citroën Nemo. Ce choix a été dicté compte tenu des coûts élevés d'entretien et de consommation du véhicule Toyota.

Une remise promotionnelle de 20 % et durant le mois de juin est octroyée sur tout achat d'un Citroën Nemo. Le prix du véhicule se monte à Fr. 13'859.-- auquel il faut ajouter les options retenues par le conseil communal, soit :

- | | |
|---|-----------|
| - portes arrières battantes vitrées avec lunette arrière chauffante et essuie-vitre arrière | Fr. 366.— |
| - siège passager escamotable et position tablette | Fr. 172.— |
| - porte latérale coulissante droite tôle | Fr. 420.— |

Avec les options le prix du véhicule se monte à Fr. 15'267.--.

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le Président passe la parole à M. Grossenbacher pour l'aspect financier du projet.

Marc Grossenbacher rappelle que l'offre proposée comprend un rabais promotionnel de Fr. 3'465.--. Il relève que l'ancien véhicule ainsi que la lame à neige seront vendus et que les coûts d'entretien, de réparation et la consommation d'essence du véhicule actuel âgé de 20 ans sont importants.

Avec le nouveau véhicule, le conseil communal estime pouvoir dégager une économie d'environ Fr. 2'000.-- par année sur le compte de fonctionnement.

S'agissant du financement du véhicule, la commune dispose actuellement d'une réserve pour véhicules communaux pour un montant de Fr. 40'446.50. Le conseil estime donc que le véhicule Citroën Nemo peut être financé par le biais du fonds précité. Aussi, il juge inopportun de contracter un emprunt bancaire compte tenu de la modeste somme engagée.

Marc Grossenbacher relève également que cet objet a été discuté en commission des finances et qu'autant les membres du conseil communal que de la commission des finances recommandent d'accepter cette acquisition et son financement par le fonds de réserve « véhicules communaux ».

La discussion est ouverte.

M. Michel Comment demande si la voirie est toujours équipée d'une lame à neige dans la mesure où le véhicule Toyota et la lame à neige sont vendus ?

Alain Guélat relève que la commune a deux entreprises intéressées à racheter le véhicule Toyota et la lame à neige pour débayer notamment leurs parkings. Les offres devraient osciller entre Fr. 4'000.-- à Fr. 6'000.--. Il informe cependant que le véhicule « Reform » possède une lame à neige.

La parole n'étant plus demandée le Président passe l'objet au vote et demande à l'assemblée de se prononcer sur le projet d'achat d'un véhicule pour le service technique pour un montant de Fr. 15'267.— à prélever sur le fonds « Véhicule de la Voirie ». L'assemblée accepte à l'unanimité.



Tél. 032 471 01 30 - Fax 032 471 01 32 www.courgenay.ch